



SOMMAIRE

- ▶ SALADES : dégâts de gibier et de limace. Présence de pucerons, mildiou, sclérotinia et botrytis .
- ▶ POIREAU : la situation est saine. Très peu de thrips capturés sur les plaques bleues.
- ▶ OIGNON : la situation est saine.
- ▶ CHOUX : arrivée des altises. Dégâts de gibier.
- ▶ ENDIVE: premier vol de mouche de l'endive.
- ▶ POIS : Présence faible de pucerons et de mildiou.
- ▶ CAROTTE: Présence de pucerons.
- ▶ EPINARD : Quelques captures de noctuelles *Autographa gamma*
- ▶ Note nationale pollinisateurs.

SALADE

Réseau : 4 parcelles fixes

Stade : plantation à récolte

Dégâts de gibier

A Calonne-sur-la-Lys (62), la plupart des jeunes plants non bâchés ont été détruits par le gibier : le cœur est atteint. Quelques dégâts sont toujours présents à Ennetières-en-Weppes (59) bien que la parcelle soit bâchée (avec un P17). A Le Maisnil (59), la parcelle est sous filet anti-insecte pour la protéger du gibier. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. Les dégâts causés par le gibier sont préjudiciables pour le rendement car ils entraînent la destruction partielle de plants.

Des mesures prophylactiques existent (clôtures, filets anti-pigeons, effaroucheurs, ...), elles doivent être adaptées aux espèces présentes et à l'environnement de la parcelle (habitations, ...). Le coût et le temps nécessaire pour la mise en place et l'entretien de ces « outils » doivent aussi être pris en compte. Bien que l'efficacité de ces mesures semble limitée (notamment en raison de l'accoutumance du gibier aux méthodes d'effarouchement), leur mise en place permet de réduire les dégâts. Afin d'augmenter l'efficacité de ces techniques, il est nécessaire de les combiner et de les alterner.

Ces systèmes ne permettent pas d'éliminer les nuisibles, il est possible de contrôler les populations en les régulant. En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

En ce qui concerne les nuisibles (la liste est différente pour chaque territoire), les documents nécessaires à leur régulation sont disponibles auprès des Fédérations de Chasse de chaque département. Les Fédérations de Chasse pourront ainsi vous renseigner sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, sur la liste des espèces classées nuisibles dans votre commune, sur les formulaires de demande de destruction et les autorisations à tir, etc. Elles pourront également vous fournir les informations concernant l'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier (sanglier, chevreuil, cerf, ...) sur les cultures et récoltes agricoles.

Limaces et dégâts de limace

Des dégâts de limaces et des limaces sont toujours présents à Haubourdin (59) et Ennetières-en-Weppes (59) en plein champ et à Calonne-sur-la-Lys (62) sous serre. Les températures comprises entre 12 et 21°C et les quelques précipitations prévues dans les prochains jours lui seront favorables. Les voiles de forçage actuellement en place sur les cultures favorisent la présence de ce ravageur en créant des conditions qui lui sont favorables (humides, chaudes et à l'abri du vent).

Les limaces se développent à des températures comprises entre 9 et 20°C, la température optimale étant située autour de 15°C. Les limaces sont constituées à 85% d'eau et sont donc très sensibles à la dessiccation. Pour éviter le dessèchement, elles ont une activité plutôt nocturne et par temps humide, d'où l'intérêt du piégeage pour évaluer le risque sur la parcelle : une fois les dégâts observés, il est souvent trop tard ! Il est conseillé de mettre en place le piégeage avant



Dégâts de gibier (FREDON HdF)



Parcelle bâchée avec un filet anti insecte pour protéger du gibier (PLRN)



le semis et de relever les pièges au moins une ou deux fois par semaine. Il existe des produits de **biocontrôle** autorisés sur limaces.

Il s'agit des substances actives suivantes : phosphate ferrique et *Phasmarhabditis hermaphrodita*.

Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Mildiou (*Bremia lactucae*)

A Le Maisnil (59), du mildiou est présent sur 4% des salades. Les infestations sont possibles entre 5 et 20°C avec un optimum compris entre 10 et 15°C. Les conditions humides lui sont favorables pour s'implanter et se disséminer. **Pour le moment, la pression reste faible mais les conditions climatiques sont assez favorable pour le développement de la maladie.** Il existe des variétés résistantes mais elles sont rapidement contournées: les nouvelles combinaisons de gènes de résistance introduites dans les variétés sont dépassées au bout de quelques années. Des mesures prophylactiques existent : choix de parcelles aérées et bien drainées, inspection des plants à la réception, réduction des densités de plantation sur les planches, désherbage soigné (pour ne pas laisser la parcelle envahie de séneçons et laitrons qui sont hôtes de ce pathogène, irrigation le matin, destruction des résidus de cultures immédiatement après la récolte, débâchage précoce au printemps...



Le mildiou est caractérisée par un jaunissement sur la face supérieure et un feutrage blanc sur la face inférieure. (PLRN)

Botrytis et sclérotinia

A Ennetières-en-Weppes (59), des pourritures du collet, du sclérotinia et du botrytis sont observés sur les salades au stade récolte. **Bien que la pression actuelle des pathogènes soit faible, les conditions météorologiques prévues, avec des températures modérées et des pluies éparses créent un environnement propice à l'apparition de botrytis et de sclérotinia.** Adoptez des pratiques de gestion préventive telles que la rotation des cultures, la suppression des résidus de culture infectés, et la promotion d'une bonne circulation de l'air autour des plantes pour réduire l'humidité et minimiser les conditions favorables au développement des pathogènes.

Le sclérotinia est un champignon reconnaissable au mycélium blanc recouvrant le collet des salades, ainsi qu'aux scléroties noirs mesurant de 2 à 20 mm de long. Les conditions favorables au développement de cette maladie sont des températures comprises entre 4 et 30°C, avec un optimum à 20°C, ainsi que des conditions humides voire pluvieuses. Les pieds prêts à être récoltés sont généralement davantage touchés. Des mesures prophylactiques et de lutte alternatives peuvent être mises en place : modérer les apports azotés, choisir une parcelle bien drainée, éviter l'humidité sur le feuillage, retirer la bâche en place si possible, ne pas enfouir les mottes trop profondément, éliminer et détruire les plants atteints...



Il existe un produit de **biocontrôle** autorisé contre Sclérotinia. Il s'agit de la substance active *Coniothyrium minitans*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site :

<https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Le botrytis est un parasite de faiblesse (tissus vieillissants ou lésés par un orage de grêle par exemple). Les conditions humides (humidité relative avoisinant les 95%), peu lumineuses (sous bâches par exemple) et les températures comprises entre 17 et 23°C lui sont très favorables. L'aération des cultures est le moyen le plus efficace contre le botrytis: si possible un débâchage d'au moins une semaine permet de diminuer le risque. La diminution des densités de plantation en début et fin de saison, le choix de parcelles aérées, un désherbage soigné et une fertilisation adaptée (ni excessive, ni déficiente), l'élimination rapide des débris végétaux en fin de culture font aussi partie des mesures prophylactiques.

Noctuelle gamma (*Autographa gamma*)

Bien que les captures dans les pièges augmentent, la pression reste faible, aucune ponte ou chenille n'ont été observées sur les salades. Les températures modérées annoncées pour les prochains jours, peuvent être favorables à leur développement, mais le risque global reste faible en raison de l'absence de signes d'infestation. Pour éviter que les papillons ne puissent pondre sur les salades ou à proximité, plusieurs mesures préventives peuvent être mises en place : pose d'un filet anti-insectes, désherbage, entretien des bordures de parcelles...



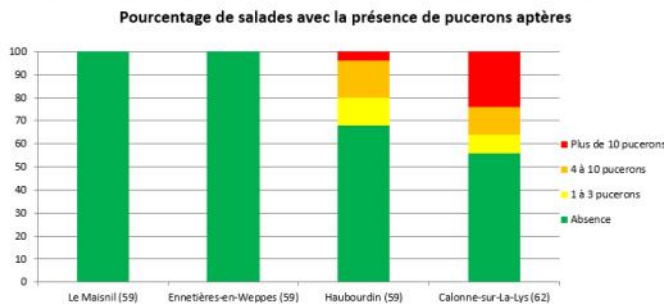
Site de piégeage	Noctuelle gamma
Calonne-sur-la-Lys (62)	8 ↗
Ennetières-en-Weppes (59)	8 ↗
Haubourdin (59)	0
Le Maisnil (59)	52 ↗

B

Il existe des produits de biocontrôle autorisés sur chenilles. Il s'agit des substances actives suivantes : *Steinernema feltiae* (sous abri uniquement), *Bacillus thuringiensis*. Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>.

Pucerons

Depuis la semaine dernière, la population de pucerons s'est développée. A Haubourdin (59), on observe en plus des pucerons aptères quelques pucerons ailés. A Calonne-sur-Lys (62), sous serre, certaines salades sont souillées par du miellat et des exuvies de pucerons. Les auxiliaires sont bien présents: des coccinelles au stade adulte et œuf, des punaises, syrphes adultes et des pucerons parasités sont observés. **Pour le moment, la pression reste faible en plein champ et les pluies prévues dans les prochains jours ne vont pas favoriser leur développement. Les auxiliaires, tels que les coccinelles et les syrphes, jouent un rôle crucial dans la régulation des populations. Il reste important de surveiller régulièrement les cultures de salade pour détecter tout signe d'infestation de pucerons.**

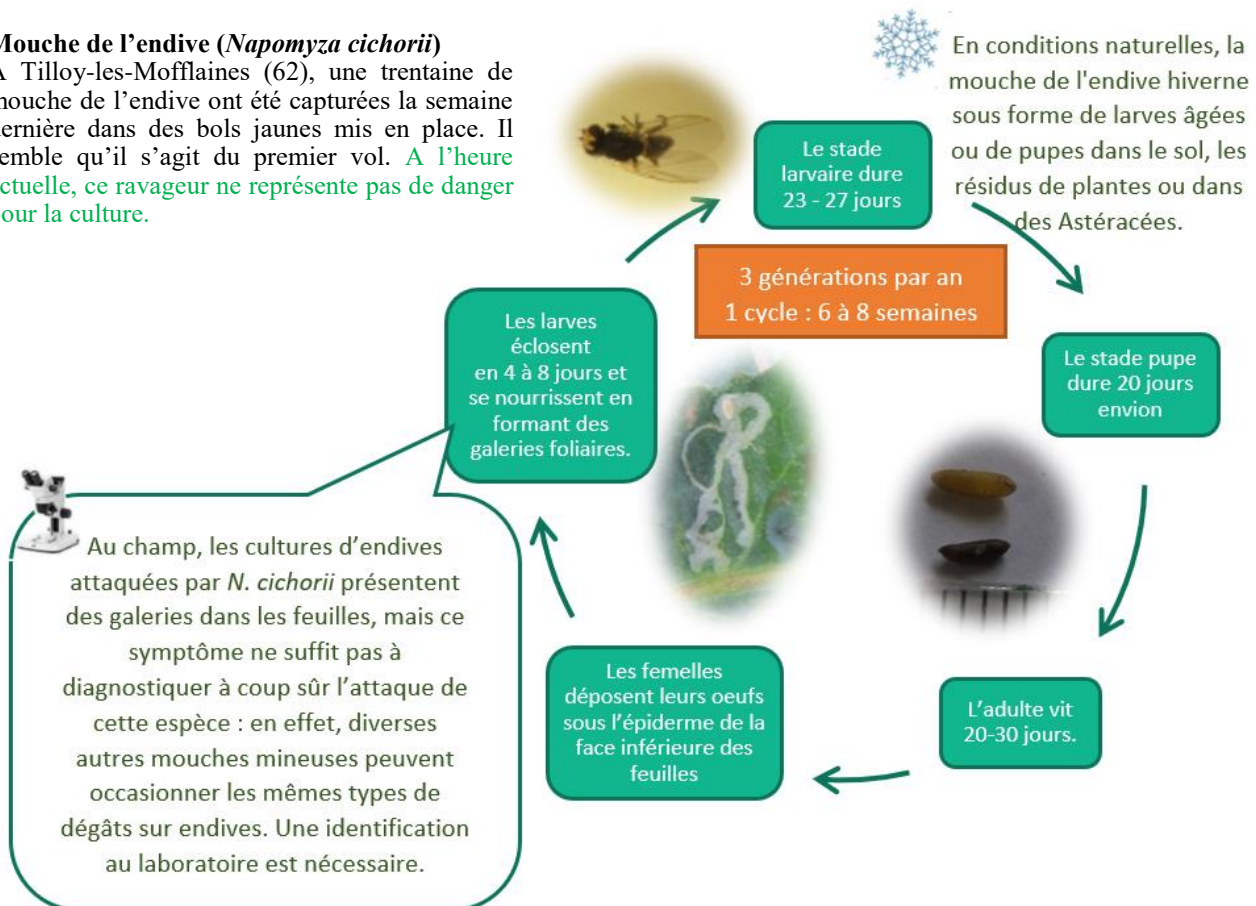


Exuvies de pucerons (FREDON HdF)

ENDIVE

Mouche de l'endive (*Napomyza cichorii*)

A Tilloy-les-Mofflaines (62), une trentaine de mouche de l'endive ont été capturées la semaine dernière dans des bols jaunes mis en place. Il semble qu'il s'agit du premier vol. **A l'heure actuelle, ce ravageur ne représente pas de danger pour la culture.**



OIGNON

Réseau : 3 parcelles fixes

Stade : Oignons de semis: stade crochet à 2 feuilles.

Situation saine

A Richebourg (62) et Lorgies (59), la situation sanitaire est saine.

POIREAU

Réseau : 2 parcelles fixes

Stade : 3– 4 feuilles

Thrips (*Thrips tabaci*)

A Violaines (62) et Wormhout (59), la situation sanitaire est saine. Très peu de thrips ont été capturés sur les plaques bleues (0,1 thrips par plaque et par jour à Wormhout (59) et 0,6 thrips par plaque et par jour à Violaines (62)). De plus, les pluies prévues dans les prochains jours ne vont pas être favorables à leur développement.



Mouche mineuse du poireau (*Phytomyza gymnostoma*)

A Lorgies(62), 35 mouches du poireau ont été capturés dans les bols jaunes, bien qu'aucune piqûre ne soit signalée sur les parcelles du réseau, soyez vigilants et allez régulièrement observer vos cultures d'Alliacées (poireaux, oignon, ail, ciboulette...).

CHOUX

Réseau : 3 parcelles

Stade : 3-6 feuilles

Gibier

Des dégâts de gibier sont toujours présents à Ennetières-en-Weppes (59) malgré le fait que la parcelle soit bâchée. Restez vigilants vis-à-vis du gibier. Les problèmes sont souvent inféodés aux secteurs. (voir partie SALADES)



Mouche du chou (*Delia radicum*)

A Gentelles (80), aucune mouche du chou n'a été capturée dans les pièges. A Bavinchove (59), 3 œufs par piège ont été observés sur 33% des pièges. Le risque reste faible car les conditions humides actuelles permettent au système racinaire de mieux résister aux attaques de mouche. Les adultes de la mouche du chou émergent entre fin mars et début avril. Dans la quinzaine de jours qui va suivre son émergence, la mouche va déposer ses œufs par paquet à proximité du collet des plants, sur un sol humide. L'éclosion a lieu 3 à 6 jours plus tard, les larves vont alors se diriger vers les racines des cultures, dans le sol, afin de s'en nourrir. Les dégâts se manifestent par des galeries dans les racines provoquant retard de croissance, dépérissement, perte de pied sur jeunes cultures mais aussi le flétrissement des plants. Ses dégâts favorisent le développement de pourritures racinaires, rendent difficile la conservation et la commercialisation des légumes-racines. Les températures optimales au développement et à l'activité des larves sont comprises entre 15 et 21°C. Afin de limiter les dégâts liés aux larves de mouche du chou, des mesures préventives et des solutions alternatives peuvent être mises en place : bâcher les plantations pour limiter les pontes aux pieds des plants (au moins 4 semaines à partir de la plantation), biner afin de détruire les œufs de mouche ou les remonter à la surface où ils se dessècheront, favoriser les auxiliaires (carabes, staphylins, ...), allonger le délai entre 2 cultures/intercultures de Brassicacées au sein d'une rotation, éviter l'épandage de matière organique peu décomposée avant l'implantation, butter pour favoriser la croissance racinaire, implanter la culture en dehors des périodes à risque...



Altises (*Phyllotreta* sp.)

A Bavinchove (59), en moyenne 1 altise est présente sur 17% des brocolis. A Ennetières-en-Weppes (59), sur les quelques choux non bâchés des altises étaient également visibles. Dans le secteur de Tincques (62), il y avait environ 2 altises par chou majoritairement sur les choux blancs, un peu moins sur les choux rouges. Le même constat a été fait à Ennetières-en-Weppes (59). **La pression augmente mais les précipitations prévues pour les jours prochains vont être défavorables au développement des altises.** Soyez vigilants et allez observer régulièrement vos cultures de Brassicacées, même lorsqu'elles sont recouvertes d'un voile. Les choux sont sensibles à ce ravageur entre la plantation et le stade 8 feuilles. Leur nuisibilité est liée aux morsures circulaires de 1 à 2 mm perforantes ou non sur les feuilles. En cas de population importante et de températures élevées, les altises peuvent détruire les plus jeunes plants. Les dégâts d'altises sont souvent observés dans les parcelles non irriguées, sur les jeunes plants, non protégés par des bâches ou filet anti-insecte.



Des mesures préventives et des solutions alternatives peuvent être mises en place :

- poser un voile ou un filet anti-insectes (maille $\leq 0,8$ car si la taille des mailles est $> 0,8$ mm, les altises mangent les feuilles à travers le filet). Les voiles non endommagés permettent une meilleure protection.

- ces coléoptères passent l'hiver dans le sol à proximité des crucifères (adventices, engrais vert, culture) : éviter de repiquer sur une parcelle ayant eu des crucifères l'année précédente,

- si possible (et besoin), irriguer la culture après la plantation pour accélérer la croissance.

- favoriser les auxiliaires des cultures: il existe des parasitoïdes, larvaires, pour la plupart. Comme les altises pondent leurs œufs à la surface du sol certains carabes ou les larves de Cantharides peuvent en consommer.

Pour en savoir plus sur l'altise des crucifères, consulter la fiche technique qui lui est dédiée grâce à ce [lien](#).



Altises et dégâts d'altises (F. Siméon, Vilmorin-Mikado)

Chenilles

Des papillons de noctuelles (*Autographa gamma*) et de teignes des crucifères (*Plutella xylostella*) ont été capturés dans les pièges à phéromones mis en place sur certaines parcelles mais aucune ponte ou larve n'ont été observées. Les températures des jours à venir vont être favorables à l'éclosion des œufs. Surveillez vos parcelles pour détecter les premières pontes puis les chenilles.

Pour éviter que les papillons ne puissent pondre sur les choux ou à proximité, plusieurs mesures préventives peuvent être mises en place : pose d'un filet anti-insectes, désherbage, entretien des bordures de parcelles...

Il existe des produits de biocontrôle autorisés contre les chenilles. Il s'agit des substances actives *Bacillus thuringiensis* subsp. aizawai et de *Bacillus thuringiensis* subsp. Kurstaki (à utiliser en alternance et sur très jeunes larves pour de meilleurs résultats). Retrouvez la liste actualisée des produits de biocontrôle sur le site : <https://ecophytopic.fr/reglementation/proteger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Site de piégeage	Noctuelle gamma	Teigne des crucifères
Lorgies (62)	26	1
Ennetières-en-Weppes (59)	8	0
Bavinchove (59)	28	1

CAROTTE

Réseau : 3 pièges + compilation des tours de plaines

Stade : cotylédons à 6 feuilles

Pucerons

Quelques pucerons ailés et aptères ont été observés sur des parcelles de carotte dans l'Aisne. Pour rappel, les pucerons sont à surveiller de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles.



Mouche de la carotte

Sur une parcelle à Haubourdin (59), 5 mouches de la carotte ont été capturées sur les pièges et 1 sur la parcelle de Lorgies (62). Pas de captures sur la parcelle de Marchais (02). Pour rappel, le seuil indicatif de risque est d'1 mouche par piège par semaine.



Puceron ailé sur carotte (UNILET archive)

POIS

Réseau : 8 parcelles fixes + compilation des tours de plaine

Stade : levée à floraison

Thrips

Aucun thrips n'est signalé dans le réseau. Le stade de sensibilité du pois au thrips s'étale de la levée au stade 5-6 étages foliaires. Le seuil indicatif de risque du ravageur est de 1 thrips par plante (à partir du stade 80 % de levée).



Sitones

Quelques morsures de sitones sont observées localement, quelques parcelles dépassent le seuil de nuisibilité de 5 encoches par plante. La période de sensibilité des pois s'étend jusqu'au stade 5-6 feuilles, au-delà les plantes sont suffisamment développées pour faire face aux attaques.



Puceron vert ailé (UNILET archive)

Pucerons verts

Les coccinelles sont présentes dans les parcelles de pois. Les pucerons se font discrets, peu de signalement ou faible présence dans quelques parcelles. Pour rappel, le seuil indicatif de risque est de 5 pucerons par extrémité de tiges avant floraison et de 10 pucerons après floraison.



Pourritures racinaires

Des cas de pourritures racinaires sont remontés notamment sur variétés précoces et occasionnent des pertes de pieds.

Mildiou

Quelques parcelles signalent la présence de symptômes de mildiou : taches vert clair et décolorations sur la face supérieure et duvet gris violacé sur la face inférieure. Un temps humide (pluie, rosée, forte hygrométrie), peu ensoleillé avec des températures comprises entre 6 et 18°C et une végétation excessive sont des facteurs favorables à la maladie.



Mildiou sur pois (UNILET)

EPINARD

Réseau : 4 parcelles fixes + compilation des tours de plaine

Pucerons

Aucune parcelle ne signale la présence de pucerons.



Noctuelles *Autographa gamma* (UNILET)

Autographa gamma

Des captures de noctuelles *Autographa gamma* sont recensées sur les parcelles fixes du réseau : 13 à Ollezy (02), 2 et 4 à Mazingham (62) et 7 à Landrethin les Ardres (62).



Mouche des semis

Des dégâts de mouche sont signalés dans le secteur de Ardres (62).

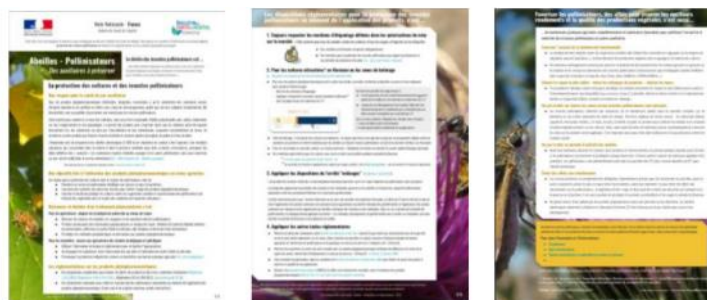
Maladies

Pas de signalement de maladie dans les par-



celles d'épinard.

Note nationale Abeilles / Pollinisateurs : Cette note propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques. Voici [le lien](#) d'accès au document.



A l'échelle mondiale, 80 % des plantes à fleurs se reproduisent grâce à ces insectes auxiliaires et en particulier grâce aux abeilles. La préservation de la santé du cheptel apicole implique la mise en place de bonnes pratiques au niveau de la gestion des ressources alimentaires des abeilles, de la maîtrise des risques sanitaires et de l'utilisation raisonnée des produits phyto-pharmaceutiques en protection des cultures. Les pouvoirs publics ont renforcé les études écotoxicologiques, la réglementation, ainsi que les contrôles sanitaires et phytosanitaires visant à protéger les insectes pollinisateurs.

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture et le ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto, et celui du Conseil Régional Hauts-de-France.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Laurent DEGENNE - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Avec la participation d'AGRIFREEZ/TRINATURE, ARDO/AGORIS, BONDUELLE, CETA ENDIVES ARTOIS, ELCHAI, Endilaon, EXPANDIS, Marché de Phalempin, Natur'coop, GREENYARD/OP Vallée de la Lys, OPLINORD, OPLVERT, Primacoop, SIPEMA, SODELEG, TY Consulting, et des producteurs observateurs.

Bulletin rédigé par les animateurs régionaux de la filière cultures légumières - Tous légumes : L. DURLIN - FREDON Hauts-de-France ; Oignon : L. TANCHON - PLRN ; Chou-fleur, choux : V. OSTYN - PLRN ; Poireau : A. ESPINASSE - PLRN ; Salades : O. BAUDE - PLRN ; Carotte, Epinard, Pois de conserve et Haricots verts : H. BAUDET - UNILET ; Endive : M. BENIGNI - APEF ; V. DUVAL - FREDON Hauts-de-France.

Coordination et renseignements : Aurélie ALBAUT - Chambre d'agriculture de la Somme / Samuel BUECHE - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais
Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF et Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France